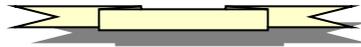


**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EN DATE DU 29 JUIN 2018**

**Présents :** Mme Myriam FOUGERE, Maire,  
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, MM. Eric CHEVALEYRE, Michel BEAULATON, Johan IMBERT, Adjoints,  
M. Guy GORBINET, Mmes Françoise PONSONNAILLE, Christine SAUVADE, Marielle GUY,  
M. Marc CUSSAC, Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX, MM. Franck PAUL, Jean-Charles BOUTIN, Mmes Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, Marine FOURNET, M. Patrick BESSEYRE,  
Mmes Simone MONNERIE, Colette POINSON, Corinne PEGHEON, Nadine BOST.

**Absents avec procuration :** M. Albert LUCHINO à Mme Corinne MONDIN, M. Jacques JOUBERT à Mme Christine SAUVADE, Mme Marie-Thérèse BERTHEOL à M. Laurent LAMY, Mme Marie-Thérèse REYROLLE à M. Jean-Charles BOUTIN, Mme Emilie FAYE à M. Eric CHEVALEYRE, M. Laurent COURTHALIAIC à Mme Simone MONNERIE, Mme Véronique FAUCHER à Mme Nadine BOST.

**Secrétaire de séance :** Mme Marielle GUY



Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme GUY, Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19h15.



Mme le Maire propose ensuite au conseil de se prononcer préalablement :

- **Sur** le compte rendu de la séance du 25 mai 2018 dont le secrétariat était assuré par Mme Marielle GUY. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.
- **Sur** l'inscription à l'ordre du jour de la question complémentaire suivante : Modification du règlement de l'école de musique. Proposition acceptée à l'unanimité.



**RAPPORT D'ACTIVITES**

**CENTRE HOSPITALIER**

A la suite de la dernière réunion du conseil de surveillance, **Mme Le Maire** tient à apporter un certain nombre d'informations concernant le centre hospitalier.

En matière de personnel : une minute de silence a été observée en mémoire du directeur de l'hôpital récemment disparu. A l'heure actuelle l'intérim est assuré par un directeur adjoint, l'équipe devant être prochainement renforcée par l'arrivée, début juillet, d'une directrice intérimaire.

Pour les effectifs en période estivale il n'y a pas d'inquiétudes à avoir les besoins sont couverts et il n'y aura donc aucune fermeture de services (Smur, Urgences..).

En ce qui concerne le personnel médical cinq médecins équivalents temps plein ont été recrutés (deux en Ehpad, deux en SSR et un en médecine). Enfin dans la perspective du départ en retraite du médecin oncologue un partenariat sera conclu avec le CHU Clermont afin que les soins de proximité puissent toujours être assurés.

Ceci étant le centre hospitalier recherche toujours des personnels infirmiers et aides soignants.

En Matière de travaux et d'équipement :

Le service de dialyse sera déplacé et implanté dans les locaux de l'ancien service de réanimation. Il permettra un accueil de 8 patients en même temps au lieu de 5 actuellement. Ce service sera plus visible car situé désormais à côté du secteur des consultations.

Autres projets, la réorganisation de l'ancien plateau technique avec les urgences, le service des consultations externes, la radiologie et l'arrivée probable d'un scanner d'ici la fin du 1<sup>er</sup>

semestre 2019. Le dossier technique est prêt et sera envoyé à l'ARS au plus tard le 15 juillet.

Enfin une étude est en cours au sujet de travaux de modernisation et de rénovation de l'établissement Vimal-Chabrier. Estimation de l'ordre de 6 millions d'euros.

**Mme Bost** se félicite des recrutements au sein de l'établissement mais souhaiterait une fidélisation des personnels pour qu'ils puissent rester sur place et s'investir dans la durée.

Elle se montre en outre inquiète du départ prochain du médecin oncologue.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au 3 juillet avec à l'ordre du jour la révision de l'attribution de compensation concernant la piscine ceci sans concertation préalable et sans tenir compte des remarques formulées par la commune.

Par ailleurs la Commune a reçu le 23 juin 2018 le rapport N°2 de la CLECT concernant l'évaluation des charges transférées et notamment celles relatives à :

- La restitution de l'aide aux associations culturelles et sportives.
- L'intégration de la compétence assainissement non collectif.
- La restitution des équipements sportifs aux communes.

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

Interventions de **Mr Imbert** :

- Les travaux du **quartier Saint-Jean / République** avec la tranche actuelle qui se déroule normalement devraient s'achever le 14 juillet. Les travaux seront ensuite interrompus pour reprendre le 27 août. L'ensemble du chantier devrait être achevé pour la fin de l'automne.
- **Travaux OPHIS** Boulevard Henri IV : ce chantier conduit sous maîtrise d'ouvrage de l'Ophis devrait, après des retards dus aux intempéries, se terminer à la fin du mois de septembre.
- **Signalétique** : les travaux d'installation sont en cours actuellement conformément à l'échéancier prévu.



### **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Mme le Maire a rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité d'une part du service d'Alimentation en eau potable et d'autre part du service assainissement.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des dossiers transmis et de l'exposé du rapporteur le conseil municipal a pris acte de la présentation de ces deux rapports.

### **TARIFS 2019 CAMPING ET CHALETS.**

Unanimité sur les propositions de la commission en ce qui concerne l'évolution de ces tarifs conformément aux indications du rapport de synthèse.

### **TARIFS 2018/2019 DE L'ECOLE DE MUSIQUE.**

Unanimité sur les propositions de la commission en ce qui concerne l'évolution de ces tarifs conformément aux indications du rapport de synthèse.

Mme Mondin précise que désormais l'école d'Ambert accueillera toutes les personnes du territoire intercommunal sur la base d'un tarif identique. Elle précise également que pour les familles ayant des difficultés financières outre les bourses du CIAS il peut y avoir des aides apportées par les communes.

## TARIFS 2018/2019 HEBERGEMENT CORAL.

Les propositions de la commission visant au maintien des tarifs ont été approuvées à l'unanimité.

## TARIFS DE LOCATION DES STANDS POUR LES MANIFESTATIONS

Unanimité sur les propositions de la commission en ce qui concerne ces tarifs applicables pour les manifestations Ambert Côté jardin et la magie de Noël.

**Mme Pegheon** rappelle sa demande visant à obtenir les derniers bilans de ces manifestations. **Mme Mondin** les transmettra prochainement.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE.

Accord unanime pour solliciter une subvention de 7500 € auprès du conseil départemental en vue de financer des travaux de sécurité routière dans le secteur du carrefour Boulevard Sully/ avenue G Clemenceau/ rue de la calandre.

## BUDGET ASSAINISSEMENT : OUVERTURE DE CREDITS

Unanimité pour ouvrir des crédits au budget assainissement 2019 afin de prendre en considération une annulation de titre sur exercice antérieur.

*Dépenses* : article 673 : + 6 000 €

*Recettes* : article 7068 : + 6 000 €

## TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'ABATTOIR : AVENANT AU LOT N° 11

Unanimité du conseil municipal pour adopter un avenant complétant les prestations du lot **n°11 – Résine de sol** afin de répondre à une problématique d'eau stagnante dans la zone de brulage des porcs. Ces travaux impliquent un coût supplémentaire de 1 500 € HT portant ainsi le montant global du marché à 65 417.50 € HT.

Par ailleurs du fait de ces travaux supplémentaires le délai d'exécution est prolongé de cinq semaines à dix-huit semaines.

## ACQUISITION IMMOBILIERE AMIABLE

Madame le Maire rappelle le projet d'acquisition d'un terrain d'environ 10 000 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle cadastrée section AC n° 135 situé lieudit Bayle appartenant à M. BEAUFOCHER Jean-Claude pour un prix d'acquisition de 15 € / m<sup>2</sup> ceci afin de disposer de l'emprise nécessaire à terme pour l'implantation d'une maison de santé.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'Etablissement Public Foncier-Smaf Auvergne à acquérir à l'amiable cette emprise d'environ 10 000 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrées section AC n° 135 située lieudit Bayle – 63600 AMBERT (Puy-de-Dôme).

Concernant la maison de santé **Mme Monnerie** suggère que l'emprise nécessaire à cette implantation puisse être apportée gratuitement par la collectivité ce qui lui permettrait d'être partie prenante au projet.

**Mme Le Maire** répond que ce n'est pas l'objet de la délibération de ce jour et que cette suggestion pourra faire ultérieurement l'objet d'un débat.

**Mme Bost** fait état d'une étude réalisée par un chercheur stéphanois au sujet de l'historique des inondations ayant affecté le territoire communal. Elle s'interroge sur le fait de savoir si ce lieu d'implantation est le plus adapté.

## AFFAIRES IMMOBILIERES - TRIBUNAL : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Mme le Maire rappelle que la Direction Départementale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme a, par convention du 07/01/2014, mis à disposition de la commune d'Ambert, à titre provisoire, précaire et révocable des locaux situés dans l'enceinte de l'ancien tribunal, Place Charles de Gaulle à Ambert. Cette convention, conclue pour une durée de 5 ans, a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Depuis lors, Ambert est devenue un lieu important de séjour et de travail pour le Père Kim En Joong, père dominicain, qui outre ses talents de peintre a réalisé de nombreux chantiers de création de vitraux, tant en France qu'à l'étranger. Le fond des œuvres géré par l'institut Kim En Joong, est en cours de transfert dans les locaux de la congrégation des Dominicaines, situé Place Notre Dame de Layre à Ambert.

Cette localisation induira des visites régulières d'amateurs et d'organiseurs de manifestations impliquant les œuvres de l'artiste. En conséquence, et en complément des lieux auvergnats où ses travaux sont visibles, Kim En Joong a sollicité la commune et proposé l'aménagement d'un espace pour présenter au public des céramiques de grande taille et des travaux sur verre.

Mme Le Maire Les locaux actuellement mis à disposition de la commune dans l'ancien tribunal pourraient constituer un lieu idéal et adapté de présentation de ces œuvres. Mme Le Maire propose donc d'approuver les termes de la nouvelle convention négociée à cet effet.

**Mme Monnerie** considère que ce projet n'est pas abouti. Quels sont les travaux à réaliser ? Quel contrat sera conclu avec l'artiste ?

**Mme le Maire** répond que la donation des œuvres fera l'objet d'un acte authentique devant Notaire.

En ce qui concerne les travaux ceux-ci ont été étudiés par un architecte scénographe. Ils sont évalués à 30 000 € hors taxes. Une subvention de 33 000 € va être attribuée par la Région. Cette subvention prenant en compte non seulement les travaux mais également la réalisation de certaines œuvres.

**Mme Monnerie** trouve toutefois que la convention de mise à disposition est insatisfaisante du fait de son caractère précaire et révocable et suggère d'engager une nouvelle négociation avec les services de l'Etat.

Au terme de ces échanges et après avoir pris connaissance de l'intégralité de cette convention le conseil municipal par vingt-trois voix pour, quatre voix contre (Mme Monnerie, Mme Poinson, Mme Pegheon, Mr Courthaliac (par procuration et deux abstentions (Mr Besseyre et Mme Bost) approuve les termes de cette nouvelle convention et donne tous pouvoirs à Mme Le Maire pour la signer.

### **SECTION DE VALEYRE**

Le conseil municipal unanime approuve la liste des électeurs de la section de Valeyre. Il est rappelé que « *Sont électeurs de la section, les membres de la section (habitants ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section qui sont inscrits sur les listes électorales de la commune* ».

Les électeurs de la section seront, par arrêté municipal, invités à une réunion afin d'émettre un avis quant au transfert de l'immeuble de la salle de Valeyre dans le patrimoine communal.

### **CONVENTION ENEDIS : LE CROS DE DORE**

Unanimité pour autoriser la conclusion de conventions de servitudes avec Enedis afin de lui permettre de réaliser des travaux d'enfouissement de ligne entre le poste EDF d'AMBERT et le lieu-dit Le Cros de Dore. Cette mise à disposition concerne d'une part la parcelle AB n° 26, propriété des habitants de Saint Pardoux et d'autre part les parcelles BH n° 4 et ZE n°48 appartenant à la commune d'Ambert.

### **MOTION GENDARMERIE**

A l'unanimité le conseil municipal approuve une motion exprimant son opposition résolue au projet de fusion de la compagnie de gendarmerie d'Ambert avec celle de Thiers et demandant au ministre de l'intérieur l'abandon de ce projet afin que notre territoire rural puisse encore compter sur la présence de sa compagnie de gendarmerie.

Considérant que les mutualisations doivent être bénéfiques à notre territoire, Mme Monnerie suggère que le siège social de la nouvelle organisation touristique intercommunautaire soit implanté à Ambert.

Pour Mme Le Maire une motion de l'ensemble des communes est certes un début mais ce n'est pas suffisant. Il convient donc de réfléchir à d'autres actions fortes et significatives susceptibles d'attirer l'attention des médias et des populations concernées.

### **CESSION DE MATERIEL**

Unanimité pour autoriser la cession d'un matériel réformé « tracteur tondeuse SENTINEL MURRAY » (1<sup>ère</sup> date de mise en circulation : 17/04/2004) à Mr DISSARD Fabrice sur la base d'un prix de 110 €.

### **REGLEMENT ECOLE DE MUSIQUE**

Proposition de Mme Mondin visant à apporter la modification suivante à la fin de l'article 39 du règlement de l'école municipale de musique : .....*la pratique instrumentale collective faisant partie intégrante du parcours de formation de chaque élève à partir de la 1ère année du 2ème cycle.* Cette proposition est approuvée unanimement.

### **QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL**

Décisions unanimes pour :

- 1) Approuver, dans la perspective du remplacement d'un agent admis à faire valoir ses droits à la retraite, une modification du tableau des effectifs, visant à créer au 1/08/2018 un poste d'Adjoint technique (qualification plombier chauffagiste).
- 2) Créer pour l'année scolaire 2018-2019 neuf postes de professeurs vacataires dans les disciplines suivantes : violon, trompette, violoncelle, clarinette, percussion, guitare électrique et musiques actuelles, flûte, formation musicale et guitare acoustique.
- 3) Autoriser la conclusion, dès la rentrée scolaire 2018/2019, d'un contrat d'apprentissage au sein du service environnement.
- 4) Arrêter le montant des indemnités accordées aux personnes qui sont intervenues en qualité de jury d'examen à l'occasion des examens dits de passage de cycles au sein de l'école municipale de musique. Les indemnités sont liquidées sur la base de 18,50 € brut/heure.

### **DECISIONS PAR DELEGATION**

- Sollicitation de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour la réparation des protections grillagées des vitraux de l'Eglise
- Approbation de la convention annuelle entre le département du Puy-de-Dôme et la commune accordant une subvention de 9 500 € au titre du soutien à l'enseignement musical pour l'année scolaire 2017/2018
- Approbation de la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Puy-de-Dôme pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service
- Sollicitation d'une participation de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2018 pour la réhabilitation du bâtiment de la Maison des Jeunes et la création d'une salle de spectacle
- Emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Centre France d'un montant total de 500 000 € afin de financer le programme d'investissement 2018



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H05. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 14 septembre 2018. Toutefois il n'est pas exclu qu'en fonction de questions tenant à l'ordre du jour le conseil soit amené à se réunir avant cette date.